

Titulaire :

PROTIM SOLIGNUM Ltd

(sous la marque Koppers Performance Chemicals)

Produit :

CELCURE C65

(pack Celcure C65A / celcure C65B au ratio de 4.35/1)

Usage :

Traitement préventif

Type de formulation :

Hydrosoluble

Concentré

(Celcure C65 A/ Celcure C 65 B)

Catégorie d'utilisateurs :

Industriels

La certification CTB-P+ atteste :

- ✓ **De l'efficacité du produit** pour prévenir les attaques du bois ou des produits à base de bois par des organismes biologiques détruisant ou altérant son l'aspect.
- ✓ **De l'aptitude à l'usage** du produit lorsqu'utilisé avec des procédés reconnus.
- ✓ **Du maintien de la qualité** du produit par des audits techniques réguliers de leur fabrication et de leur contrôle sur site de production.
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.



FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB-P+

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB P+ dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés sont disponibles sur les sites Internet www.fcba.fr et www.ctbplus.fr. Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.



Numéro de certificat : 502-21-2128-Fr

Annule et remplace le certificat n° 502-21-2082

Date d'émission : 30/07/2021

Valable jusqu'au : 29/07/2024

Nombre de pages : 2

Le Directeur certification
Alain HOCQUET

CELASURE C65

PREREQUIS A LA CERTIFICATION	Règlement sur les produits biocides (RPB, règlement (UE) n° 528/2012): France : AMM n° FR-2021-0017 (Fin d'autorisation : 14/04/2031) Portugal: AMM n° PT/DGAV ARMPB08-60/2020 Estonia : AMM n° EE-0012543-0000 Ireland: AMM n° IE/BPA 70268 Latvia : AMM : LV/2019/MR/003 Lithuania: AMM n° (10-14 17.5E) BPR-501 (A-08PAP973642-20-266) Poland : AMM n° PL/2019/0397/MR (Fin d'autorisation: 29/10/2028)	
COMPOSITION (m/m)	Carbonate de cuivre basique (cuivre) DDA Carbonate DDAC	17,27% 9,50% 1,00% 4,75%

TRAITEMENT PAR IMPREGNATION

VALEUR CRITIQUE (kg/m ³)				
Classe d'emploi	Sans termites		Anti termites (T)	
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus
1	3,2	3,2	10,9	10,9
2	7,4	7,4	10,9	10,9
3.1	7,4	/	/	/
3.2	7,4	/	/	/
4 (rétention 4)	15	/	15	/
4 (rétention 4Sp)	26,3	/	26,3	/

RISQUES BIOLOGIQUES COUVERTS*

Champignons:	Pourriture cubique Pourriture fibreuse Pourriture molle
Insectes:	Tout insectes spp (I)
Termites:	Qualification antitermite (T)

* selon EN 599-1

PROCEDE(S)

Autoclave vide et pression

APTITUDE A L'USAGE

Additifs:	Celbronze Gold (0.5-1.5 %)/Celbronze Brown (1-2%) Celbronze Nordic (0.5-2%)/Celkil 95 (0.06-0.1%) Antifoam RD (0.01-0.1%)/Antifoam AF1(0.01%) Antifoam SB (0.1-0.5%)/Additive I (P) (0.2-1.0%) Additive SBI (0.1-1.0%) /Celcure C stabiliser (0.2-0.6%)
Imprégnation profonde par autoclave :	Certifiée conforme sur l'ensemble des bois résineux